

meur sans l'intervention puissante du po-
pulaire M. C. Un autre nous assure que
le ministère Joly est accueilli partout avec
amour et enthousiasme ; tel autre, que les
populations sont soulevées et prennent les
armes pour aller précipiter les nouveaux
ministres du haut de la roche Stadacona,
et remettre les portefeuilles à M. DeBou-
cherville. La chose sourit aux uns et
déplaît aux autres, c'est naturel. Voilà à
peu près le ton de la presse militante. Il
est bien exposé à perdre son temps celui
qui voudra savoir la vérité au milieu de
tant de passions. C'est la place ici de ce
vieux langage qui sent le terroir à cent
lieues : " *Vaut mieux chercher une aiguille
dans une charge de foin.*"

S'il n'y avait que cette presse-là pour éclair-
er et guider les électeurs dans leurs devoirs
importants et difficiles, ils seraient bien à
plaindre. Heureusement que le grand bon
sens de nos populations sait faire justice de
ces futeurs. Et il arrive ainsi qu'une insti-
tution qui pourrait conduire les peuples
dans les sentiers lumineux de la vérité, de
la justice et de l'honneur, se trouve inu-
tile et souvent nuisible. C'est une apostasie
malheureuse. Pourquoi n'y aurait-il
pas une loi pour punir, comme délit, le
mensonge public d'un journaliste ? C'est
un faux et un parjure qui devrait être
puni tout autant que le faussaire. Son
action est aussi dangereuse à la société,
qu'il peut réussir à jeter dans le trouble et
les désordres de toutes sortes.

Que nos législateurs y pensent.

La presse nous annonce des candidatures
sur tous les points du pays. Elles pous-
sent plus vite que les fleurs, et fleuriront
au mois de mai, paraît-il. Tous les candi-
dats sont déjà en guerre.

L'étymologie du mot candidat a quelque
chose d'attrayant par le temps qui court.
Voyons le dictionnaire.

Pour arriver à ce mot, le dictionnaire
commence par parler du *sucre candi*. Cela
nous porterait à croire que le candidat
tient du *candy*, et est un article de com-
merce qui se trouve chez tous les confi-
seurs, et qu'il est *doux et sucré* comme un
bonbon. Ceux qui connaissent la chose
ne s'y méprendront jamais sans le vouloir.

Revenons au dictionnaire.

Candi—morceau de sucre très-recher-
ché des enfants ; ce n'est pas ce que nous
cherchons.

Candide—ingénue, plein de candeur,
une jeune fille candide.

Candeur—front où brille la candeur.
Le dictionnaire voudrait-il dire que la can-
deur brille toujours sur le front des can-
didats ? Mystère . . .

Candidat—substantif masculin (c'est
la première de ses qualités ; elle peut en
créer beaucoup d'autres). Ce mot vient
du latin *candidatus*, revêtu d'une robe
blanche.

Voici l'origine. Chez les Romains, ceux
qui aspiraient à un emploi public se pré-
sentaient au peuple revêtus d'une robe de
lin blanc pour montrer qu'ils étaient sans
reproches. Allons, messieurs les candidats,
faites comme vos devanciers, les anciens
Romains, apparaissez avec votre robe d'in-
nocence, et montrez au peuple que vous
l'avez conservée pure et sans tache ! Mais
comme cette coutume n'a pas été intro-
duite dans le pays avec le système repré-
sentatif, nous ne croyons pas que l'on
commence aujourd'hui à monter sur le
husting revêtu de la robe blanche.

Le meilleur souhait que nous puissions
faire à notre pays, en cette occasion, c'est
de lui souhaiter de choisir dans son sein
des hommes dignes de lui et dignes des
grands intérêts dont la garde leur sera con-
fiée.

Et le moyen le plus sûr de réussir dans
ce travail national, c'est de s'adresser avec
confiance à Celui qui gouverne dans les
cieux, et de qui relèvent tous les empires,
et à qui seul appartient l'indépendance.
Prions pour notre pays, ainsi que le veut
l'Eglise catholique, afin que Dieu lui donne
des gouvernants selon son cœur et les
besoins de notre Canada.

FABIEN VANASSE.

Le 21 février, il y avait brillante récep-
tion au ministère de l'Instruction publique
et des beaux-arts, à Paris, France.

Près de 3,000 personnes, appartenant à
la politique, à la science, aux arts et à la
littérature, se pressaient dans les salons.
Parmi les assistants se trouvaient nos com-
patriotes, MM. Keefer, Gustave Drolet,
Joseph Perrault et leurs dames.

Le 3 mars, S. A. R. le prince de Galles
a visité, en compagnie de lord Lyons, de
Sir Richard Wallace et du colonel Arthur
Ellis, les bureaux de la Commission britan-
nique à l'Exposition de Paris. Il s'est
fait présenter les Commissaires accrédités
par les différentes colonies anglaises.
Parmi les personnes qui ont eu l'honneur
d'être introduites à Son Altesse Royale,
en cette circonstance, on remarquait nos
compatriotes, MM. Keefer, Gustave Drolet,
Joseph Perrault et Paul de Cazes.

On écrit de Londres que lord John
Russell, le célèbre homme d'Etat anglais,
est tombé très-dangereusement malade, et
que les médecins ont perdu tout espoir
de le sauver.

Lord John Russell est né le 18 août
1792. Il est donc dans sa quatre-vingt-
sixième année.

NOS GRAVURES

LE NOUVEAU CABINET DE QUÉBEC

HON. M. G. JOLY, *Premier, Ministre de
l'Agriculture et des Travaux Publics*

M. Joly est fils de feu M. Gaspard-
Pierre-Gustave Joly, seigneur de Lotbinière
et membre du Conseil législatif de cette
province. Sa mère était une demoiselle
de Lotbinière, une des plus nobles
et des plus anciennes familles du Bas-
Canada. Il est né en France, le 5 dé-
cembre 1829, et a reçu son éducation à
Paris. Il fut admis au barreau en 1855,
et élu en 1861 membre pour le comté
de Lotbinière, qu'il a toujours représenté
depuis. Il a été longtemps président de
la Chambre d'agriculture, et est l'un des
membres les plus actifs et un des princi-
paux officiers de plusieurs sociétés utiles.
Il est aussi capitaine de milice du comté
qu'il représente en parlement. Nos lec-
teurs trouveront dans notre feuille du 15
janvier 1872, une biographie plus com-
plète de l'honorable Premier de la pro-
vince de Québec.

HON. PIERRE BACHAND, *Trésorier Pro-
vincial*

M. Bachand est âgé de quarante-deux
ans. Il a reçu son éducation au collège
de Saint-Hyacinthe et a été admis au bar-
reau en 1860. Il pratiqua sa profession
avec beaucoup de succès en société avec
l'hon. J. B. Boivin, aujourd'hui juge
de la Cour Supérieure.

M. Bachand a été élu au parlement pro-
vincial par le comté de Saint-Hyacinthe,
en 1867, et réélu en 1871 et en 1875. Il
est le premier Canadien-français qui arrive
à la charge de Trésorier provincial depuis
l'inauguration du régime fédéral. M. Ba-
chand est président de la banque de Saint-
Hyacinthe.

HON. FÉLIX G. MARCHAND, *Secrétaire
Provincial*

M. Marchand est notaire et journaliste.
Comme écrivain, il occupe une place dis-
tinguée dans la presse canadienne. Il est
propriétaire et rédacteur du *Franco-Canadien*,
publié à Saint-Jean.

M. Marchand est lieutenant-colonel du
21^{ème} bataillon d'infanterie de Richelieu,
qui a été en service actif pendant l'inva-
sion fénienne de 1870.

M. Marchand fut élu député du comté
de Saint-Jean en 1867, et a siégé sans in-
terruption dans le parlement provincial
depuis cette époque.

HON. DAVID A. ROSS, *Procureur-Général*

Le nom de M. Ross est nouveau dans la
politique. Au barreau de Québec, il ex-
erce sa profession avec un succès remar-

quable. En 1869, il était nommé Conseil
de la Reine.

M. Ross est âgé de près de cinquante
ans. Il a fait ses études au séminaire de
Québec, sa ville natale.

HON. FRANÇOIS LANGELIER, *Commissaire
des Terres de la Couronne*

M. Langelier est né dans le comté de
Bagot. Il est âgé de 37 ans. Il a reçu
son éducation classique au collège de Saint-
Hyacinthe et a suivi les cours de droit de
l'Université-Laval dont il reçut, des degrés
en 1861. Dans la même année, M. Lan-
gelier prenait place au barreau, où l'atten-
daient des succès marquants. Sa science
et son amour de l'étude lui valurent une
chaire à l'Université-Laval, où il enseigne
le cours de droit civil et d'économie poli-
tique. Il est aussi membre du Conseil de
l'Université-Laval.

M. Langelier a été secrétaire de la pre-
mière société de colonisation formée en
Canada, et il a été honoré de la charge de
président de l'Institut-Canadien de Qué-
bec.

En 1864, il a épousé Mlle Virginie-
Marie-Sarah Légaré, de Québec.

M. Langelier succéda à l'hon. M. Four-
nier comme député de Montmagny, en
1873. Aux élections générales de 1875,
son adversaire eut sur lui une majorité
de 8 voix.

HON. ALEXANDRE CHAUVEAU, *Sollici-
teur-Général*

M. Chauveau est fils de l'hon. P. J. O.
Chauveau, ex-premier ministre de la pro-
vince de Québec, ex-président du Sénat,
aujourd'hui Shérif de Montréal. Il est
âgé de 31 ans. Après avoir reçu son édu-
cation au collège Sainte-Marie, à Montréal,
et aux universités McGill et Laval, M.
Chauveau fut admis au barreau et devint
l'associé de M. Alieyn, qui a été élu der-
nièrement député de Québec-Ouest.

Le 1^{er} août 1871, il épousa Mlle Adèle
Tessier, fille de l'hon. juge Tessier.

En mai 1872, M. Chauveau fut élu à
Rimouski, et fut réélu par acclamation en
1875.

HON. HENRY STARNES, *Président du
Conseil*

L'hon. Henry Starnes est âgé de 60 ans.
Il est né à Kingston, Ontario. Il vint
jeune à Montréal, où il fit son cours d'é-
tudes au collège de Montréal.

M. Starnes se livra au commerce et fit
partie de l'importante maison Leslie,
Starnes et Cie.

Il a été président de la banque Métro-
politaine, du chemin de fer de Montréal
et Saint-Jérôme, vice-président de la com-
pagnie d'emmagasinage de Montréal, di-
recteur de la compagnie du Richelieu et
de la banque du Peuple, membre du bu-
reau de Trinité, vice-président de la
Chambre de Commerce, et pendant plu-
sieurs années gérant de la banque Ontario
à Montréal.

Deux fois M. Starnes a eu l'honneur
d'être nommé Maire de Montréal, en 1856-
57 d'abord, et en 1866-67.

M. Starnes a représenté le comté de
Chateauguay de 1857 à 1863.

Depuis 1867, M. Starnes siège dans le
Conseil législatif de Québec.

ENTRÉE EN CONCLAVE

Nous empruntons à la brochure si atta-
chante et si instructive de M. l'abbé Du-
max, les paragraphes suivants touchant
l'entrée en conclave du Sacré-Collège :

" Le matin du quatorzième jour, depuis
la mort du Pape, une messe du Saint-
Esprit est chantée pontificalement par le
cardinal-doyen, dans la basilique de Saint-
Pierre ou dans la chapelle Sixtine.

" Après la messe, un prélat prononce,
en présence des cardinaux, un discours
dans lequel il les exhorte, au nom de tous
les fidèles de la chrétienté, à faire une
prompte et sainte élection, à désigner celui
d'entre eux qu'ils jugent le plus digne
d'être revêtu de l'auguste dignité de vi-
caire de Jésus-Christ."

C'est le 18, à dix heures, que les car-
dinaux ont assisté, dans la chapelle Six-

tine, à la messe du Saint-Esprit, qui a été
suivie du discours de *eligendo Pontifice*
prononcé par Mgr Mercurelli. Le soir
même, les cardinaux ont reçu leurs der-
nières visites, puis le maître des cérémo-
nies a prononcé la formule solennelle :
Extra omnes, " que tout le monde sorte !"
et la clôture rigoureuse a commencé.

VOTE DANS LE CALICE

Rien de plus solennel que le vote des
membres du Sacré-Collège. Il se fait dans
un grand calice d'argent, recouvert d'une
large patène, et sur le pied duquel est
gravée l'image du Saint-Esprit avec les
armes du Saint-Siège vacant. Voici com-
ment a lieu le vote :

Pour donner son vote, chaque cardinal
vient, selon son rang hiérarchique, s'as-
seoir devant la table placée au milieu de
la chapelle. Après avoir pris une cédule
dans un des bassins, il y inscrit son nom,
le nom de celui qu'il veut élire, la sen-
tence de l'Écriture sainte, et son numéro ;
puis, il y appose son cachet aux endroits
précités, et plie le bulletin de telle façon
que son nom et la sentence soient couverts
et cachés par les vignettes imprimées sur
le verso.

L'électeur prend alors le bulletin, et,
élevant la main de manière à être vu de
tous les membres du Sacré-Collège, il se
dirige vers l'autel, sur lequel est placé le
calice d'argent, dont il a été parlé précé-
demment. En arrivant au pied de l'au-
tel, le cardinal s'agenouille, fait une courte
prière ; puis il se relève et prononce à
haute voix ces paroles :

" Je prends à témoin Notre-Seigneur
Jésus-Christ, qui doit me juger, que j'ai
élu celui que je crois, devant Dieu, devoir
élire."

Après ce serment solennel, l'électeur
met son bulletin sur la patène, et le fait
glisser dans le calice. Puis il salue pro-
fondément la croix de l'autel et revient à
sa place.

RÉUNION DES CARDINAUX DANS LA CHA- PELLE SIXTINE

C'est à Rome et dans le Vatican, scrupuleusement aménagé à cet effet, qu'a lieu
le Conclave, d'après les anciennes tradi-
tions.

Des deux côtés de la chapelle, sont
disposés les sièges des Cardinaux. Au-
dessus de chacun des sièges se dresse un
petit baldaquin semblable à celui qui sur-
monte ordinairement le trône du Pape.
Tous les Cardinaux présents étant suscep-
tibles d'être élus au Souverain Pontificat,
ils sont tous traités avec le même honneur.
Ces baldaquins, l'un des symboles de la
Papauté, sont retenus par un simple cor-
don, afin de pouvoir être facilement bais-
sés, aussitôt que le Souverain Pontife sera
élu : seul alors, il conservera le sien.

CONGRÈS LITTÉRAIRE INTERNA- TIONAL

Le Comité de la *Société des Gens de
Lettres* vient de décider qu'un Congrès
littéraire aurait lieu à Paris, pendant
l'Exposition universelle. Ce Congrès, au-
quel sont conviés tous les écrivains étran-
gers, aura pour objet principal la discus-
sion des questions qui se rattachent au droit
de propriété littéraire internationale, et la
reconnaissance de ce droit que les conven-
tions diplomatiques ont été, jusqu'à ce
jour, impuissantes à protéger efficacement.
Nous ne pouvons qu'applaudir à cette
résolution dont les effets seront certaine-
ment profitables aux intérêts des Lettres
et des Arts ; un grand nombre de litté-
rateurs ont déjà répondu à l'appel qui leur a
été adressé, et ce ne sera pas un des
moindres attraits de l'Exposition que ces
grandes assises de la littérature auxquelles
assisteront toutes les notoriétés contempo-
raines.

Nous croyons savoir que le gouverne-
ment se montre, dès à présent, très-sym-
pathique à l'idée, et qu'il doit gracieu-
sement mettre à la disposition du Congrès
une salle de l'un des bâtiments de l'Etat.

Nous donnerons sous peu le programme
du Congrès.